



Grand Débat National

Un cahier de doléances est mis à votre disposition à l'accueil de la mairie, du mardi 12 février au mardi 12 mars. Ce cahier de doléances sera transmis aux services de l'Etat en vue de la restitution du grand débat.

Vous pouvez également déposer une contribution sur le site www.granddebat.fr ou l'envoyer par courrier postal (Mission Grand débat – 244, bd Saint-Germain, 75007 Paris).

Enfin, vous avez accès à la liste des débats organisés dans votre région sur le site internet du Grand Débat National. Ce site permet également à ceux qui le souhaitent de s'enregistrer afin de déclarer un débat qu'ils souhaitent organiser.

Les animaux sur notre commune

Grâce à la convention passée entre la Fondation 30 Millions d'Amis et la Communauté de communes du Clunisois, les campagnes 2017 et 2018 de stérilisation des chats errants ont permis de juguler les cas de prolifération signalés, ceci pour la tranquillité des habitants et un meilleur suivi des chats.

Afin d'éviter de nouveaux risques de prolifération, la population est appelée à faire preuve de civisme et de responsabilité en faisant **stériliser** ses animaux, mâles et femelles.

De plus, nous rappelons que **l'identification par tatouage ou puce électronique est obligatoire** pour les chats et les chiens. Elle permet de restituer l'animal perdu à son propriétaire dans les meilleurs délais.

Chats du Cœur en Clunisois : chatsducoeurclunisois.fr
Chantal au 06 65 63 35 65



Compost en commande

La commune va commander du compost bio, pour son fleurissement.

Celui-ci sera livré en vrac, les habitants pourront profiter de cette livraison en sacs poubelles de 100l ou poubelle de 80l mini. Possibilité de dépotage dans les différents hameaux et au bourg si un responsable se propose d'accueillir un point de stockage et d'encadrer les retraits.

A ce jour, un point de stockage est prévu uniquement à Bierre.

Pour tout renseignement contacter Pascal Zuddas au **06-73-72-85-11**.

Le coin des poubelles

Le traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés est une opération coûteuse si on veut respecter un tant soit peu l'environnement. Pour la financer, il existe deux méthodes :

La TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Payée avec la taxe foncière, elle s'élève pour nous à environ 11% de la valeur locative du bâti. C'est autant que la somme des parts de cette taxe qui reviennent à la commune et à la communauté de communes. Ce système de taxation est généralement considéré comme injuste comparativement à la redevance incitative que nous avons connue précédemment, qui répondrait mieux au principe « Pollueur-Payeur ».

Le système de RI : Redevance Incitative – La part de base de la redevance finance tout ce qui est porté en déchetterie, aux points d'apport volontaire (verre, papiers, emballages) ou dans les poubelles jaunes ainsi que la collecte d'une part des poubelles noires (généralement 1 par mois). La part réellement incitative ne concerne donc que les poubelles supplémentaires facturées quelques euros chacune. A titre indicatif, dans une comcom voisine qui pratique la RI, un foyer de deux personnes qui dépose une poubelle noire tous les quinze jours se voit facturer la somme de 154,08 € au départ, plus $12 \times 3,7 \text{ €} = 44,4 \text{ €}$, soit au total 198,48 €.

Faire baisser les couts : La commission OM de la Communauté de Communes du Clunisois et le SIRTOM travaillent à la réduction des couts et à une meilleure répartition des charges (passage à la RI des commerces, industries et collectivités). Sur le territoire du SIRTOM, plus que la moitié du cout final des déchets produits par les particuliers provient du contenu des poubelles noires (180kg/habitant/an). Le cout par habitant des ordures menées à l'incinération est dix fois supérieur à celui du traitement des papiers et emballages et 25 fois à celui du verre et selon l'étude « à cœur ouvert » sur les poubelles noires, 71% de leur contenu aurait pu être évité. C'est évidemment impossible d'arriver au tri parfait qui ferait baisser la facture de plus de 30%, mais il y a de fortes « opportunités d'amélioration ». Quel que soit le système de financement, pour payer moins, une seule solution : Il faut mieux trier. De plus, ce geste profite à l'environnement.

Pour davantage d'information sur le tri, les astuces et les couts, voir le bulletin Ecosirtom janvier 2019 et la rubrique SIRTOM sur le site de la mairie.